

furent autorisés à continuer à paraître. Encore leurs rédacteurs en chef étaient-ils nommés par l'Empereur, et nul article ne devait être publié avant d'avoir été soumis à un *censeur* nommé par le ministre de la police. Hors de Paris, il ne pouvait paraître de journal périodique que dans quatre-vingts villes, et un seul par ville. Encore ce journal, publié sous la surveillance du préfet, ne devait-il insérer que des annonces et des nouvelles diverses, accidents, incendies, etc.

Les livres et les imprimeurs ne furent pas mieux traités que les journaux et les journalistes, et là aussi l'Empereur restaura les usages de la monarchie absolue. Il rétablit la censure (1810), et l'on vit interdire la publication d'une traduction des *Psaumes de David*, parce que, disaient les censeurs, on pouvait trouver dans certains passages des allusions prophétiques au conflit de Napoléon et du Pape. Quant aux imprimeurs, leur nombre fut limité; personne ne put être imprimeur sans un *privilege*, c'est-à-dire sans l'autorisation impériale. L'imprimerie, disait Napoléon, est « un arsenal qu'il ne faut pas mettre à la portée de tout le monde, mais de ceux-là seulement qui ont la confiance du gouvernement ».

NAPOLÉON  
ET  
L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE

Napoléon voulait que dans l'avenir le gouvernement pût avoir confiance dans la majorité des Français. Pour cela il fallait que le gouvernement s'emparât de leur esprit, qu'il les façonnât à sa guise sur un modèle uniforme dès leur enfance, en se chargeant lui-même et lui seul de l'instruction. C'était là une idée récente et que Napoléon emprunta aux assemblées de la Révolution. Sous l'Ancien Régime en effet, les rois s'étaient désintéressés de l'instruction de leurs sujets. Il n'y avait pas alors de lycées, de collèges, d'écoles primaires créés et dirigés par l'État, mais seulement ce que nous appelons des *écoles libres*, des collèges privés, le plus souvent dirigés par des ecclésiastiques. Les hommes de la Révolution, les premiers, s'occupèrent de créer un enseignement d'État<sup>1</sup>. Napoléon à leur suite ne cessa d'attacher la plus grande importance au développement de cet enseignement; il voulait en faire, disait-il, *un des blocs de granit sur lesquels il établirait les assises de la société nouvelle*. Consul il avait organisé les lycées. Empereur il institua l'Université.

1. Voir ci-dessus, page 109.